

41525-1	Machines à coudre, à l'exclusion des machines à coudre industrielles, avec ou sans moteur en faisant partie; pièces de ce qui précède.....	5 p.c.	15 p.c.	25 p.c.	5 p.c. 10 p.c. Divers	15 p.c. 19 p.c. Divers	25 p.c. 35 p.c. Divers
42835-1	Régulateurs, n.d., et leurs pièces, devant servir à la fabrication ou à la réparation des locomotives diesel.....	En fr.	7½ p.c.	30 p.c.	En fr. En fr. En fr.	7½ p.c. 10 p.c. 18 p.c.	30 p.c. 20 p.c. 30 p.c.
44043-1	Aéronefs, à l'exclusion des moteurs, selon les règlements que peut établir le Ministre; De modèles ou grosseurs non fabriqués au Canada A compter du 1 <sup>er</sup> juillet 1971	En fr. En fr.	En fr. 7½ p.c.	27½ p.c. 27½ p.c.	En fr. En fr.	En fr. 7½ p.c.	27½ p.c. 27½ p.c. (A compter du 1 <sup>er</sup> juillet 1969)
44047-1	Moteurs d'aéronefs, importés pour être installés sur des aéronefs; De modèles ou grosseurs non fabriqués au Canada A compter du 1 <sup>er</sup> juillet 1971	En fr. En fr.	En fr. 7½ p.c.	27½ p.c. 27½ p.c.	En fr. En fr.	En fr. 7½ p.c.	27½ p.c. 27½ p.c. (A compter du 1 <sup>er</sup> juillet 1969)
44059-1	Groupes électrogènes auxiliaires; Accumulateurs; Boulons, robinets, goupilles, œillets, écrous, axes, rivets, vis, vis de tension et chapes, rondelles; Freins avec leurs appareils de commande; Carburateurs; Démarreurs directs ou par inertie, avec ou sans leurs appareils de commande; Distributeurs; Dégivreurs et antigivres; Générateurs électriques; Lampes électriques; Analyseurs de gaz d'échappement; Accessoires et raccords; Avertisseurs de la pression du carburant; Pièces de forge et de fonte; Pentures; Vérins hydrauliques; Pompes hydrauliques; Bobines d'allumage; Instruments;						